



SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 07/09/2020

à Madame la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale du Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9
s/c de Mmes les Inspectrices et Ms les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : contrats AESH modifiés.

Madame la Directrice Académique,

Les AESH vont recevoir sous peu une information concernant leur contrat à 100 %, leur proposant d'accepter une quotité moindre.

Le DASEN précédent nous a expliqué lors du groupe de travail du 29 juin 2020 qu'il n'avait pas le choix et que cette baisse de quotité était guidée par le ministère.

Or la circulaire n°2019-090 du 5/06/2019 «Cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap» n'impose absolument pas la diminution de quotité des contrats, mais elle laisse au libre choix du DASEN les quotités définies pour les AESH.

Nous nous interrogeons donc sur le choix qui a été fait par l'ancien DASEN du Tarn de baisser ces quotités alors que le besoin en AESH est croissant depuis plusieurs années.

Comptez-vous, vu la demande croissante de personnels AESH annuler cet avenant et laisser ces collègues à leur quotité de 100 %?

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81

Les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul , Valérie Clerc, Thomas Verdier